

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-780590

246616

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent(e)		Société
Matricule	2833	L.A.M
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre
Nom & Prénom		SESSI ABDELLAH
Date de naissance		03/05/1954
Adresse		
Tél. : 06 01 74 29 32	Total des frais engagés : 363,40 Dhs	

Autorisation CNDP N° A.R.215/2019	Cadre réservé au Médecin
	Cachet du médecin :
	DR DR. DIBI MED. GENE. ADR 8 BIS AV IMAM AH V.N - FES TEL : 06 20 23 66 46
	Date de consultation : 06/01/2023
	Nom et prénom du malade : Idrissi ABDERRAHIM
	Age:
	Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
	Nature de la maladie : Infection urinaire
	En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
	Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 2023

Le : 2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/10/1993 C.		150 DH		INP : 141184531 BIS AV IMAM BADR MEDECINE GENERALE TEL : 06 20 30 10 10
10/10/1993	G.T			S

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Alain Jaffé</i> Pharmacien de Bureau-Les Bains	06/01/23	213,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
CHU DE TOULOUSE HOPITAL ROUTIER ATOIRE D'ANAS 96 65 71 - GSM 06 98 24 89 46 66 92	07/01/83	B 100	70 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

عيادة مبارك للعلاجات الطبية

Cabinet Médical M'Barek

2838

Docteur Med Badr Derrouich

Médecine générale

Diplômé de la faculté de médecine
de Cologne Allemagne

Ancien médecin Hôpital Kleve Allemagne
Service d'Urologie et Circoncisions

Echographie



الدكتور محمد بدر الدرويش
الطب العام

خريج كلية الطب والجراحة كولون المانيا.

طبيب سابق بمستشفى كليف المانيا

قسم جراحة المسالك البولية والختانة.

الفحص بالصدى

Fès, le

٥٦ / ٠١ / ٢٠١٣

Ordonnance

PPV 116DH40
LOT 1N0244
EXP 11/2023

M.....

16,40

1) Flax (5g)

7
s.

44,20

18g x 31.

2) Difal (1g)

7
s.

52,80

1cp x 21.

3) Medz (5g)

LOT 211488
EXP 03/2024.
PPV 52.80DH

213
Dr. Mbarek Alouach
Généraliste - Médecin Pharmaciens
Conseil en Santé - Conseil en Santé
Centre de Santé - Centre de Santé

عيادة مبارك للعلاجات الطبية
Cabinet Médical M'Barek

M b
2839

Docteur Med Badr Derrouich

Médecine générale

Diplômé de la faculté de médecine
de Cologne Allemagne

Ancien médecin Hôpital Kleve Allemagne
Service d'Urologie et Circoncisions

Echographie



الدكتور محمد بدر الدرويش
الطب العام

خريج كلية الطب والجراحة كولون المانيا.

طبيب سابق بمستشفى كليف المانيا

قسم جراحة المسالك البولية والختانة.

الفحص بالصدى

Fès, le 06/01/2023

Ordonnance

M

Drissi Abdellah

زنقة التلالين الى
沿途 Ain Chkef
L'ANATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
Tél. 05 35 96 65 71 - GSM : 06 52 33 75 85
TPE : 143 05 865
TPE : 00274 294 00070
ARC

DR BADR DERROUCH
MÉDECINE GÉNÉRALE
8 BIS AV IMAM ALI V.N - FES
TÉL : 05 35 68 60 - Urgence : 06 20 23 66 46

CENTRE DE BIOLOGIE ROUTE AIN CHKEF

Rez de chaussée, Rue de Caire. Route Ain Chkef. FES

Téléphone: 05 35 96 65 71 -- Urgences: 06 52 33 73 88

IF: 50090971 -- INPE: 143063865 -- ICE: 002742094000070

FES le: 07/01/2023

FACTURE N° 0051/23

Médecin Docteur MED BADR DERROUCH

Nom du patient **MR DRISSI ABDERRAHIM**

Examens - HBA1C

Cotation B 100

Montant 70,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: SOIXANTE-DIX DIRHAMS





مركز التطبيقات الطبية طريق عين الشقق

CENTRE DE BIOLOGIE ROUTE AIN CHKEF

Dr. Meriem El Halimi

Médecin Biologiste Qualiticienne
Spécialisée en Biologie Médicale
et Biologie de la Reproduction

Lauréate de la faculté de médecine et de pharmacie - Rabat
Ancienne participante attachée à l'Hôpital Militaire d'instruction Mohamed V-Rabat
Diplôme de management de la qualité université de Bordeaux-France

Prélèvement du : 07/01/2023 à 07:10

Résultats édités le: 07/01/2023



Prescripteur: Docteur MED BADR DERROUCH

MR DRISSI ABDERRAHIM

Dossier N° 22L275

Page: 1/1

HEMOGLOBINE GLYQUEE HPLC
(Sur Automate BIO-RAD D10)

HEMOGLOBINE GLYQUEE HbA1c (NGSP) . . . : 7,30 % (*) 4,00 à 6,50 %
(HPLC)

Interpretation HbA1c chez un diabétique:

- 6,1 à 7% (43 à 53 mmol/mol) : Très bon équilibre glycémique
 - 7,1 à 8% (54 à 64 mmol/mol) : Bon équilibre glycémique
 - > 8,1% (> 65 mmol/mol) : Mauvais équilibre glycémique
- (NGSP : National Glycohemoglobin Standardization Program)

2839

Demande validée biologiquement par: Dr. EL HALIMI Meriem

مختبر التطبيقات الطبية
LABO ROUTE AIN CHKEF
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
1, RUE LE CAIRE RTE AIN CHKEF
Tél: 05 35 96 65 71
GSM: 06 52 33 73 88

LABO
ROUTE AIN CHKEF

Virologie

Immunologie

Bactériologie

Biochimie

Biologie de la
Reproduction

Mycologie

Spermiose

Parasitologie

Hématologie